

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018



Procès-verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance : 19

L'an deux mille dix-huit, le 28 septembre, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 21 septembre 2018, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, en session ordinaire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : Mme Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, Michel TRIAIL, Yves LE NORCY, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE Amélie LACHAT, Jean-Yves PERIE; **Adjoins au Maire**, Claude VAN LIERDE, Nicole VACHER, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL Jean-Pierre BRISOU, Florence BRUNET, Stéphanie FONTAINE, Dominique DELAHAIGUE, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Christian GAUTELLIER, Eric DENIS, **Conseillers municipaux**.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Carine BARBA-STELMACH (pouvoir Isabelle WOJTOWIEZ), Boniface ALONSO (pouvoir Michel TRIAIL), Bénédicte de CACQUERAY (pouvoir Yves LE NORCY), Nadia DAVROU, (pouvoir Stéphanie FONTAINE), Anita JACOBEE-MONNET (pouvoir Florence BRUNET), Eric WOERTH (pouvoir Vincent CAPPE de BAILLON jusqu'à 21h30 puis entré à 21h30), Yves CARINI (pouvoir Caroline GODARD) ; Laëtitia KOCH (pouvoir Amélie LACHAT), Stéphane DESEINE (pouvoir Jean-Yves PERIE), Pauline BERTHEAU (pouvoir François ZANASKA), Pierre-Louis MARTINEZ (pouvoir Claude VAN LIERDE), Mathieu BOISSET (pouvoir Nicole VACHER), Patricia DEBACK (pouvoir Jean-Pierre BRISOU), Sylvie MAPPA (pouvoir Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU)

Secrétaire de séance : Nicole VACHER

==.==.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2018.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Madame LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'elle a été amenée à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DENIS s'étonne de l'existence d'avenants relatifs aux marchés de travaux de l'Eglise.

Madame LE MAIRE indique que l'édifice étant ancien, il est habituel au cours du chantier d'effectuer des travaux non décelables lors du diagnostic ou de la phase du dossier de consultation des entreprises d'autant plus que le chantier se déploie sur 3 années. La présence des échafaudages a permis d'atteindre des parties peu accessibles et endommagées et il y aura certainement des plus et des moins-values. Un récapitulatif et un plan d'étape seront faits à l'ensemble des élus.

I-CONSEIL MUNICIPAL – ADMINISTRATION RAPPORTS 2017

1.1 Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a remis son rapport d'activités 2017 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (documents dématérialisés).
Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de ces documents.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU constate que la Communauté de Communes est une entité assez éloignée des citoyens et il serait opportun que ces derniers aient connaissance des actions mises en oeuvre. Des décisions de l'Aire Cantilienne concernant la Ville sont prises alors qu'elles n'apparaissent pas dans des projets politiques. Il serait intéressant d'ouvrir un débat avec les citoyens sur la mise en oeuvre des compétences communautaires et sur l'avenir de la CCAC. Des échanges sur la fusion des communautés de communes, la fiscalité, l'identité que nous voulons donner à notre Communauté de Communes, son élargissement intéresseraient autant les élus que les citoyens. De plus, la technicité administrative liée à l'intercommunalité renforce cet éloignement du terrain, à la différence de la strate communale.

Madame LE MAIRE suggère d'inviter le Président de la Communauté de Communes lors d'un prochain conseil municipal pour rendre compte de sujets spécifiques telles la fusion ou bien la fiscalité professionnelle unique.

Le Conseil Municipal prend acte.

I. 2 Rapport d'activité du Syndicat d'Energie de l'Oise

Le Syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) a remis son rapport d'activités 2017 (document dématérialisé).
Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de ce document.

Monsieur CAPPE de BAILLON rappelle que la Ville de Chantilly a confié la propriété des ouvrages électriques au Syndicat d'Energie de l'Oise, lui-même déléguant leur exploitation à ENEDIS.

Les deux points saillants du rapport d'activité relèvent d'une part du temps de coupure qui reste stable (62 minutes par usager par an dans l'Oise) et d'autre part de l'installation sur le Département d'une centaine de bornes de recharges pour les véhicules électriques (Mouv'Oise). La borne située sur la Petite Place Omer Vallon est dans le top 10 des fréquentations avec 285 charges depuis sa mise en fonctionnement opérationnelle fin novembre 2017. Le SE 60 s'est présenté comme maître d'ouvrage/d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la 2^{ème} partie de la rue Victor Hugo et a subventionné à hauteur de 35 000 € cette opération.

Le Conseil Municipal prend acte.

II-FINANCES

2.1. Décision Modificative n°2/2018 Budget Ville

(Rapporteur Monsieur LE NORCY)

Madame LE MAIRE laisse la parole à Monsieur LE NORCY qui présente la décision modificative n°2 suivante.

S'agissant des investissements :

SECTION D'INVESTISSEMENT (pour les dépenses : 1% des dépenses initiales)

En recettes : **+ 157 250 €**

Dont subvention + 157 250 €
(du Département – Trottoirs Connétable)

En dépenses : **+ 157 250 €**

Travaux de mise en sécurité	+ 2 600 €
Rachat d'un véhicule en fin de location	+ 8 000 €
Achat matériels pour animations	+ 2 400 €
Etude paysagère Cimetière St Pierre	+ 9 500 €
Matériels divers + diagnostic pour écoles	+ 16 570 €
Remplacement climatisation – Médiathèque	+ 7 100 €
Honoraires – Chaudière CCMD	+ 12 900 €
Travaux PMR - Crèche	+ 5 600 €
Vidéophone – Bât. Coq Chantant	+ 3 900 €

Matériels – Propreté	+ 8 400 €
Equipements de voirie (Mobilier urbains, signalétique et divers)	+ 9 880 €
Câblage carrefour Bouteiller / Connétable	+ 17 500 €
Etude et travaux divers voirie	+ 9 700 €
Trottoirs Connétable (complément)	+ 30 500 €
Achat d'une benne et autres plantations	+ 12 700 €

La section d'investissement passe de 8 625 800 € à **8 783 050 €**.

Monsieur LE NORCY note que les crédits disponibles sont financés par la subvention départementale relative à la réfection des trottoirs de la rue du Connétable.

En dépense, les montants les plus significatifs se rattachent au rachat d'un véhicule, à une étude paysagère au Cimetière St Pierre (qui prend en compte les caractéristiques du site, l'évolution de son entretien, les usages, l'écrin de verdure environnant), à quelques aménagements dans les écoles. S'ajoutent aussi le remplacement de la climatisation à la médiathèque, quelques crédits complémentaires dédiés à l'achat de la balayeuse, d'une benne, une enveloppe de mobilier urbains et de signalétique, et quelques travaux liés à la voirie.

S'agissant du fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT (pour les dépenses : 0,8% des dépenses initiales)

En recettes : **+ 129 000 €**

Dégrèvements de taxe foncière	+ 14 320 €
Dotation Nationale de Péréquation	+ 114 680 €

En dépenses : **+ 129 000 €**

Crédits rajoutés : 137 250 € dont

Charges à caractère général	+ 132 650 €
Subventions aux associations	+ 4 600 €

Crédits récupérés : 8 250 €

(Fournitures diverses pour le parc privé de la ville)

Ajustements frais de personnel : 0 €

Enseignement :	+ 35 000 €
Crèche :	+ 13 000 €
PEC (ex emplois aidés) :	+ 16 000 €
Entretien bâtiments :	- 16 000 €
Sport /Jeunesse :	- 48 000 €

La section de fonctionnement passe de 16 246 000 € à **16 375 000 €**.

Nous disposons de 129 000 € supplémentaires liés à des dégrèvements que la Ville a obtenu (taxes foncières acquittées par elle).

Une analyse provenant d'un cabinet expert a conclu que la Ville avait trop payé à hauteur de 14 000 €. Nous avons eu la bonne surprise de constater que la dotation de péréquation avait été substantiellement réajustée. L'an passé, la Ville a bénéficié de 24 000 € avec une « garantie de sortie ». Or cette année, 114 000 € sont versés au titre de cette dotation.

L'explication tiendrait à ce que l'effort fiscal calculé par les services de l'Etat en 2017 serait sensiblement inférieur à celui de 2016.

Dans l'état des services fiscaux de 2017 servant de base de calcul à la DNP : l'information concernant le produit de la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'EPCI est à zéro laissant supposer une baisse de la pression fiscale.

Or ce n'était pas le cas, en 2017 les contribuables n'ont pas été moins imposés.

Dans l'état des services fiscaux 2018 : le produit de la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères est à nouveau indiqué, notre effort fiscal étant plus élevé, la ville bénéficie pour 2018 d'une dotation plus importante.

Il semblerait qu'il y ait une erreur dans le calcul de l'effort fiscal de la commune pour 2017 : une demande de réexamen leur a été adressée.

En dépenses, nous inscrivons des subventions exceptionnelles au bénéfice de l'Association des Jardins familiaux (aide au financement d'un emploi) et à Chantilly Triathlon (remise en état en août dernier du grand canal avant la compétition et financement tripartite Domaine de Chantilly/Ville/Chantilly Triathlon).

S'ajoutent les honoraires du cabinet expert qui a permis l'optimisation fiscale, l'acquisition d'ouvrages permettant de préparer le certificat de Cambridge pour les classes de CM2 de l'ensemble des écoles de la Ville, la remise en état de la statue du Duc d'Aumale, le paiement d'une facture inhabituelle d'eau à la Halle des Bourgognes.

Ce point mérite à lui seul une explication. La collecte des eaux pluviales alimente le circuit de distribution d'eau des sanitaires de la Halle. En l'absence d'eau, le système est relié automatiquement au réseau ordinaire. Durant l'hiver, la bache de collecte des eaux pluviales a connu un dysfonctionnement et s'est déconnectée du système d'alimentation, ce qui a généré l'activation du réseau d'eau potable et une surconsommation. Le système a été réparé en mai mais l'appel de facturation a dû être réglé. Pour autant, la Ville a saisi SUEZ d'un dégrèvement suite à consommation excessive anormale.

Enfin, les autres dépenses sont affectées

- à des travaux sur le site de Tennis (réparations de la bache de la bulle et de la clôture).
- à la consommation d'énergie au Parking du Réservoir liée aux bornes de recharge des véhicules électriques et de l'éclairage
- à la mise à jour du paramétrage des horodateurs et à quelques réparations

S'agissant des frais de personnel, il ne s'agit que de simples ajustements entre secteurs sans incidence budgétairement.

Monsieur LOUIS-DIT TRIEAU et son groupe n'ont pas de remarques particulières sur les investissements.

En revanche, plusieurs observations seront faites sur les dépenses de fonctionnement.

Déjà en 1995, à l'occasion de la restauration de la statue du Duc d'Aumale, le groupe s'était élevé contre cette charge pesant sur la Ville, alors que la statue est située sur la propriété domaniale de l'Institut de France. On ne comprend pas pourquoi ce dernier ne participe pas à cette restauration.

S'agissant de la consommation d'eau de la Halle des Bourgognes, doit-on comprendre que la Ville pourrait bénéficier d'un remboursement total ?

Monsieur LE NORCY indique que la Ville doit s'acquitter de ses consommations. Cependant, le contrat prévoit qu'en cas de consommation excessive et de défaut d'information et de réactivité du délégataire, ce dernier devra rembourser une part substantielle.

Monsieur LOUIS-DIT TRIEAU souhaite évoquer la consommation d'énergie des bornes électriques. Toutes les voitures qui se positionnent actuellement sur ces bornes bénéficient de la gratuité de l'électricité, ce qui est regrettable. Ce n'est pas aux contribuables cantiliens de financer l'énergie des véhicules électriques. Il souhaite ainsi que soit mis fin à ce privilège peu équitable et au contrat le permettant.

Madame LE MAIRE répond respectivement aux différentes questions soulevées. Elle souligne que la statue du Duc d'Aumale a été financée par les dons des Cantiliens et il n'est donc pas aberrant que la Ville continue à entretenir cette dernière. La statue fait partie d'un ensemble constitué de l'Hémicycle, entrée prestigieuse de la Ville et il n'est pas concevable que la Ville se désintéresse de son état.

Les 2 bornes électriques du parking du Réservoir appartiennent à la Ville et ne sont pas soumis à un contrat. Lors de leur installation, l'objectif était d'initier cette démarche et d'inciter à utiliser des énergies propres. LE constat est clair aujourd'hui : il y a de plus en plus d'utilisateurs. A l'avenir, les bornes électriques déployées seront payantes et nous regarderons s'il est possible d'inclure celles du Réservoir., de l'intégrer dans leur évolutivité.

Monsieur LOUIS-DIT TRIEAU et Monsieur GAUTELLIER demandent que cette évolutivité soit très vite mise en place au nom du principe d'égalité de traitement.

Monsieur GAUTELLIER demande si Chantilly Triathlon loue le site du Domaine de Chantilly pour sa compétition sportive et s'étonne que la Ville n'ait pas pris une partie à sa charge.

Monsieur LE NORCY indique que cela reviendrait à subventionner le Domaine de Chantilly. Or le choix a été de boucler le budget de Chantilly Triathlon qui n'aurait peut-être pu se dérouler dans les mêmes conditions techniques et organisationnelles qui en font sa renommée.

Monsieur GAUTELLIER regrette toutefois que l'Association Chantilly Triathlon et la Ville aient participé au curage du canal, propriété de l'Institut. Il faudrait au moins un cofinancement avec ce dernier.

Monsieur SERVELLE ajoute qu'actuellement, tous les acteurs – Association, Ville- Domaine, Institut travaillent de concert pour une solution pérenne qui laisse entrevoir une large contribution de l'Institut et du Domaine de Chantilly.

Monsieur GAUTELLIER ne comprend pas pourquoi le paramétrage des horodateurs n'a pas été anticipé dans le contrat, sans créer un ajustement financier supplémentaire. Il s'étonne de l'absence de clauses contractuelles de revoyure. Quelques semaines après la mise en fonction de la réforme, on est obligé de revoir le paramétrage qui induit un coût de 14 000 € en plus.

Monsieur LE NORCY rectifie l'analyse. Le contrat souscrit avec la société STREETEO pour le contrôle du stationnement est distinct du celui de l'entretien et du paramétrage des horodateurs conclu avec la société PARKEON. Les 14 000 € se rapportent à la mise à jour à la demande de la Ville des horodateurs. Il ne s'agit pas de maintenance mais de modification, de mises à jour des données voulues par la Ville.

Monsieur GAUTELLIER relève que les modifications des horaires du stationnement payant engendrent nécessairement une baisse de l'activité de contrôle de STREETEO et des rentrées financières.

Monsieur LE NORCY rendra compte de cela au moment de l'exécution du budget. La clause de revoyure sera mise en œuvre si besoin au moment du compte administratif. Tout sera présenté, les recettes du stationnement payées, les forfaits post-stationnement.

Monsieur GAUTELLIER souhaite enfin que soit établi un bilan d'étape de cette réforme, sous l'angle de ses objectifs - rotation, dynamisme des commerces, possibilités d'abonnements....-

Madame LE MAIRE rappelle que le stationnement est payant depuis 1982 à Chantilly et qu'au fil des ans, il a été adapté à la sociologie de la population et aux besoins des commerçants et résidents : création de tarifs sociaux (Avenue de Verdun, St Laurent), tarifs riverains, commerçants, professionnels.

La gare de Chantilly attire beaucoup de véhicules venant de communes extérieures. Sur les 1000 abonnements relevant du périmètre de la gare, 10% concernent des Cantiliens. La Ville de Chantilly supporte le stationnement pour une vingtaine de communes environnantes.

De ce fait, la mise en place du stationnement payant a permis de réguler et de permettre aux Cantiliens, aux commerçants et à leurs clients de stationner dans la ville.

Avant la réforme, grâce à une campagne de comptage, nous avons relevé un grand nombre de voitures « tampons » présentes rue du Connétable. La mise en place de la dépenalisation du stationnement et du contrôle a permis aux commerçants et leur personnel de cette rue de souscrire des abonnements professionnels sur les parkings et non devant leurs commerces. Evidemment, il y a aura toujours des mécontents, ceux qui n'ont jamais jugé utile de payer.

Aujourd'hui, on constate que les commerçants sont satisfaits de la possibilité de stationner dans la rue du Connétable, qu'il y a une rotation, une fluidité. Au mois d'août, durant lequel le stationnement est gratuit excepté le secteur de la gare, les places disponibles étaient rares.

Les modifications des horaires du stationnement ont été faites en concertation avec les commerçants. Certaines mêmes ont demandé de rendre payant le stationnement au mois d'août ! La régulation en ville s'est faite, le taux de paiement est de 72 % qui permet de financer le fonctionnement du DUC et la qualité de ce service comme le démontre la récente enquête de satisfaction.

Monsieur TRIAIL se réjouit que sur 100 commerçants interrogés, seuls 4 ont fait part de leur mécontentement quant au nouveau système et règles mis en place.

A la réponse posée par Monsieur GAUTELLIER sur le pôle médical et le coût de l'électricité, Monsieur LE NORCY renvoie à la consommation liée au chantier, aux travaux d'aménagement. En revanche, la consommation liée au fonctionnement du cabinet médical en tant que charges sera refacturée aux médecins.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souligne que Chantilly est une ville atypique. La gare attire énormément de véhicules qui se garent de plus en plus dans les périmètres gratuits, dont le Bois St Denis.

En termes de satisfaction des commerçants, de dynamisme de commerces, on peut voir une plus-value mais nous devons rester vigilants à l'équilibre des quartiers résidentiels qui deviennent petit à petit des zones de stationnement d'extérieurs.

On ne saurait enfin méconnaître la part d'évitement des populations extra-communales, qui ne viennent plus consommer à Chantilly du fait des nouvelles règles plus strictes de contrôle du stationnement.

Un travail doit être également mené avec la Communauté de Communes, les syndicats de transports, les autres villes telles St Maximum pour construire un véritable réseau de transport. Dans quatre ans, avec l'arrivée du barreau Creil-Roissy, certains quartiers de Chantilly ne pourront plus supporter cet apport substantiel de véhicules supplémentaires.

Madame LE MAIRE partage ce constat de déport des voitures tampons dans les quartiers résidentiels. Une réponse sera apportée grâce à la création du pôle d'échanges multimodal, au suivi du Plan des Déplacements et des Mobilités, au travail sur l'intermodalité.

A plusieurs reprises, elle a interpellé le Maire de Gouvieux, Monsieur Patrice MARCHAND sur la mise en place nécessaire de solutions pour les Godviciens.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 CONTRE:

2.2 Modification des horaires du stationnement payant

(Rapporteur Mme Le Maire)

Comme vous le savez, la loi MAPTAM dans son volet dépenalisant du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et appliquée par la Ville depuis février dernier. Durant cette période de mise en place progressive de la dépenalisation du stationnement, la Ville a saisi l'opportunité d'observer les usages et le respect des objectifs : assurer une meilleure rotation des véhicules en centre-ville commerçant, et fluidifier le stationnement tout en augmentant pas la tarification. Bien évidemment, pour parfaire cette étude, la Ville a travaillé de concert avec les commerçants, et les riverains. Ainsi, il s'avère que la tarification à partir de 8h le matin et jusqu'à 19h n'apporte aucune plus-value financière et de fluidité. En revanche, la limitation du temps maximum à 2h30 de la rue d'Aumale et de la rue des Otages pénalise les commerces adjacents.

Par conséquent, il est proposé :

- de débiter le stationnement payant à compter de 9h le matin et non de 8h, et de terminer à 18h30 au lieu de 19h
- d'étendre le créneau horaire de stationnement de la rue d'Aumale à 4 heures 30 maximum (au lieu de 2h30)
- d'étendre le créneau horaire de stationnement de la rue des Otages à 2 heures 30 maximum (au lieu de 45 minutes)
- d'étendre la gratuité de 15 minutes gratuites à 30 minutes gratuites dans la limite d'une fois par jour, y compris avenue de Sylvie et de Verdun et hors secteur de la gare

De plus, la Ville ayant souscrit un contrat permettant aux usagers de régler le stationnement par smartphone, il est nécessaire cependant de prévoir une tarification dans l'hypothèse où l'utilisateur souhaite spécifiquement recevoir une notification par voie de SMS (en plus de la notification par mail et par l'application qui elle est gratuite) soit 0,125 € HT par SMS. Cette prestation est à la charge de l'utilisateur.

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 ABSTENTION :

II.3 Subvention exceptionnelle à l'Association Club Chantilly Triathlon

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

Afin de permettre l'organisation du Triathlon de Chantilly les 25 et 26 août dernier, la Ville de Chantilly, l'association Club Chantilly Triathlon et la Fondation pour la sauvegarde du Domaine de Chantilly ont décidé d'un commun accord de procéder au faucardage du Canal, la végétation aquatique ayant proliféré par les conditions météorologiques des mois de juin, juillet et août.

A défaut, l'épreuve de natation aurait pu être remise en question.

Le montant de cette prestation est de 10 759.20 euros prise en charge par 1/3 par chaque partie.

Pour simplifier les démarches, le Club de Chantilly-Triathlon a réglé le montant de cette prestation, la Ville lui versant ensuite sa quote-part.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Club Chantilly Triathlon au titre de sa participation au faucardage du Canal dans le cadre de la manifestation du triathlon de Chantilly pour un montant de 3 586.40 € arrondi à 3 600 €.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II.4 Subvention exceptionnelle à l'Association Les Jardins familiaux

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

L'Association Les Jardins familiaux a sollicité de la Ville une participation exceptionnelle pour accompagner la création d'un poste d'entretien et de gardien des Jardins familiaux (gestion des déchets...).

Il est proposé que la ville de Chantilly apporte un concours financier de 1 000 € à l'Association Les Jardins familiaux pour cette opération.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II.5 Programmation Ville d'Art et d'Histoire – demande de subvention auprès de la DRAC

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

Suite à l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire » en février 2007, et au recrutement d'un animateur de l'Architecture et du Patrimoine à compter du 1^{er} octobre 2008, la ville de Chantilly met en place chaque année une programmation dans le cadre de ce label.

Pour 2018, trois axes ont été retenus :

- Axe 1 – Poursuite des actions à destination du public adulte
- Axe 2 – Poursuite des actions à destination du jeune public
- Axe 3 – Célébrations du Centenaire 1918.

Le coût global de ces actions s'élève à 20 550 € et la subvention demandée à la DRAC à 5 000€.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la programmation culturelle 2018 dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour ces actions au taux le plus élevé possible et à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II.6 Rectificatif Tarif Entrée Plein tarif 2018 Musée de la Dentelle

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

Par délibération du 23 juin 2016 le Conseil Municipal a fixé les tarifs des entrées, des visites et des produits dérivés du musée de la Dentelle.

Les tarifs des entrées et notamment le « Plein tarif » à 5 € ont été reconduits en 2017 et 2018.

Or une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 15 décembre 2017 fixant les tarifs 2018.

Il était mentionné que le montant du ticket d'entrée « Plein tarif » 2017 était de 6 € et le tarif proposé pour 2018 reprenait ce même montant alors qu'il était de 5 € en 2017.

Aussi, il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir confirmer que depuis le 1^{er} janvier 2018 le tarif d'entrée au musée de la Dentelle – Plein tarif est de 5 € (comme en 2016 et 2017) et non de 6 € comme indiqué dans la délibération 2017/09/09.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III-RESSOURCES HUMAINES

III.1 Création de poste

(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Suite à la réussite au concours et au remplacement d'un agent, il est nécessaire dans l'intérêt du service et pour assurer son bon fonctionnement de créer :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III.2 Plan de formation

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité et présenté obligatoirement au conseil municipal depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 (article 164)

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée d'un an.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des personnels.

Le Comité Technique en sa séance du 18 septembre 2018 a donné un avis favorable à ce plan de formation dont les grandes lignes sont les suivantes :

22 demandes de Concours/Examens

9 concours (2 Agents de maîtrise-2 animateurs-1 assistant de conservation du Patrimoine- 1 Gardien de PM – 2 Chefs de service de Police Municipale - 1 ATSEM)

13 examens (3 agents de maîtrise-3 adjoints technique principaux de 2ème classe-4 Rédacteurs principaux 2 cl- 2 Chefs de service de PM- 1 Technicien ppal 1 classe)

188 Demandes de formations

11 demandes HACCP (hygiène alimentaire)

10 demandes de sauveteur secouriste initiation

10 demandes de sauveteur secouristes recyclage

9 demandes de manipulation des extincteurs

8 demandes informatiques (Word 2013 ; outil informatique ; Photoshop ; Internet ; Outlook)

29 demandes Police (FCO encadrants ; FCO non encadrants ; Moniteur en maniement des armes ; détection produits stupéfiants ; gestes techniques d'interventions)

14 demandes Bibliothèque : Bibliothèque en troisième lieu ; formation musique, cinéma, bande dessinée ; Animation d'un groupe Etc...

6 demandes en développement : Développer le commerce du centre- ville- ; les approches de la mobilité en Territoires « politique de la ville » ; Note de synthèse

6 demandes service Scolaire: Gestes et postures ; BAFA perfectionnement ; BAFD perfectionnement ; Art plastique ; ATSEM ; Animation de réunion d'équipe

2 demandes service Ressources Humaines : Dossier retraite

3 demandes expertise service Marchés publics

24 demandes services techniques agrément : CACES ; Nacelle ; CACES Engin de chantier ; Montage de tente- ; échafaudage r

29 demandes service Crèche : Travailler avec les enfants ; l'éveil des sens chez le tout petit ; poser des limites et les faire respecter ; le sommeil du jeune enfant

1 demande service Communication : Création et suivi d'une nouvelle manifestation

1 demande Formation sur le mécénat

16 demandes Services Techniques: Soudure à l'arc ; entretien petite mécanique ; management ; création de massifs floraux ; balisage de chantier

3 demandes du CCAS : le suivi d'inventaire ; Perfectionnement M14

6 demandes service Finances: Contrôle de gestion ; régies d'avances et de recettes ; gestion financière d'une collectivité ; Gestion de la dette

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de formation, sachant que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget 2018 de la commune.

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III.3 Extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à la filière culturelle

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

L'Etat a lancé en 2014 une refonte du régime des primes pour tous ses fonctionnaires avec pour objectif de rationaliser le régime indemnitaire existant

La ville de Chantilly en date du 21 décembre 2016 a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois qui étaient concernés.

Suite à l'arrêté du 30 décembre 2016 édicté pour application au 1^{er} janvier 2017 et à la publication au Journal officiel d'un arrêté ministériel du 14 mai 2018 prévoyant l'adhésion de quatre corps relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, le RIFSEEP peut désormais être transposé à quatre nouveaux cadres d'emplois de la filière culturelle :

- Bibliothécaires territoriaux
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Adjoint du patrimoine

Les montants maxima de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du complément indemnitaire annuel sont récapitulés comme suit :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE OU BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	DE EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE	COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL
Groupe 1	Encadrement de direction ou d'ensemble de services	29750€	5250€
Groupe 2	Responsable d'un service	27200€	4800 €
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	DE EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE	COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL
Groupe 1	Responsable de service avec encadrement	16720€	2280€
Groupe 2	Responsable de service sans encadrement	14960€	2040 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)		CIA
GROUPES DE FONCTIONS	DE EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) NON LOGE	IFSE LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	11340€	7090€	1260€
Groupe 2	Agent d'exécution	10800€	6750€	1200€

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir étendre aux quatre nouveaux cadres d'emplois de la filière culturelle - Bibliothécaires territoriaux ; Attachés territoriaux de conservation du patrimoine ; Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ; Adjoint du patrimoine - le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

IV ENFANCE

Interventions musicales en milieu scolaire – année scolaire 2017/2018 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

Chaque année, le Conseil Départemental de l'Oise verse à la Ville une aide financière pour les interventions musicales en milieu scolaire, sous forme de subvention.

Il y a lieu de reconduire cette demande de subvention pour l'année scolaire écoulée (2017/2018).

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser :

- Madame le Maire ou son représentant à solliciter, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, une subvention pour les interventions musicales en milieu scolaire, pour l'année 2017/2018, conformément au nombre d'heures effectuées par les professeurs du Conservatoire de musique « Le Ménestrel » dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette démarche.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

V DIVERS

Vœu en faveur du projet de méthanisation

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

A l'horizon 2020, Gouvieux (site dit des Carrières) accueillera la première unité de méthanisation de déchets équins d'Europe ce qui permettra d'effectuer non seulement une économie substantielle pour les professionnels du secteur, mais aussi de supprimer tout risque de pollution ambiante.

Pour rappel, le territoire de l'Aire Cantilienne recense plus de 3 000 chevaux qui génèrent des fumiers (1 tonne par cheval et par mois).

La Coopérative d'utilisation des matériels agricoles a ainsi décidé de porter financièrement la construction d'une unité de méthanisation agricole qui permettra de réduire les distances de transport des fumiers (45 000 km par an au lieu de 900 000 km), de mettre en place le traitement en milieu fermé, de produire d'importante d'énergie renouvelable et de faciliter le retour au sol des éléments organiques de qualité destinés à l'agriculture biologique.

L'Association des Entraîneurs de chevaux de galop soutient que la mise en service de cette unité de méthanisation agricole permettra une réduction annuelle de dépenses de l'ordre d'un million d'euros mis actuellement à la charge des professionnels locaux.

Les dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire sont en cours d'instruction et la Ville sera bien évidemment amenée à donner un avis administratif.

Au préalable, la Municipalité de Chantilly souhaite apporter un soutien politique appuyé à ce projet qui présente des avantages tant sur le plan environnemental, économique que social et souhaite s'associer dans ce sens au vœu présenté par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne le 9 juillet dernier.

Madame LE MAIRE rappelle que le traitement des fumiers coûte très cher aux écuries de course et que l'installation de cette usine de méthanisation présage un gain considérable pour ces dernières. Cette usine permettra également de produire de l'énergie propre et de créer des emplois.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU salue ce projet fédérateur qui permettra une autonomie énergétique dans le futur.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Bilan jeunesse été 2018

(Rapporteur Mme LE MAIRE)

Madame LE MAIRE présente le bilan des animations de l'été.

Pour l'été jeunes

L'effectif est de 454 en juillet et de 446 en août, un peu plus que l'an passé (respectivement 432 et 416).

Le Studio et le foyer de l'espace Bouteiller accueillent les jeunes, en complément des activités en extérieur.

Les équipes ont su faire preuve de créativité en organisant des activités au niveau des équipements sportifs (olympiades, chasse au trésor, grands jeux) qui ont très bien fonctionné.

Les veillées et le mini camp sur deux jours permettent de renforcer la cohésion du groupe et de sortir les jeunes de leur environnement.

La répartition géographique est de 35% pour le quartier Nord, 30% pour le Centre, 16% pour Verdun, 6% du Bois St Denis, les autres jeunes venant de Vineuil.

Pour le centre de loisirs

On constate une augmentation par rapport à 2017 (110 jeunes/105 en 2017).

De nombreuses activités sportives, manuelles, grands jeux, piscine, ont été organisées ; les veillées et le spectacle de fin de mois ont permis de favoriser le lien avec les parents.

Des sorties au Pavillon de Manse, Parc Astérix, Mer de sables, Adventurland, au cinéma, à la ferme de Souchinet, et à Thoiry, ont été proposées.

La sortie au zoo de Maubeuge a été annulée pour cause d'intempéries et remplacée par un cinéma.

Pour les colonies

Malgré le changement de destination (Verdon et Corse), on constate une désaffection pour le dispositif des colonies de vacances qui a encore vu ses effectifs chuter, malgré une campagne de communication renforcée et des séjours attrayants (8 enfants en 2017, 7 en 2018).

Ce phénomène est présent également sur plan national.*

Malgré tout, les bénéficiaires sont très contents

Pour Solidarete

Depuis 8 ans, l'engouement des jeunes pour postuler à ce dispositif n'est plus à démontrer.

8 filles et 8 garçons ont été retenus, par le biais d'un entretien de motivation, pour travailler en binôme, deux semaines dans les établissements de personnes âgées, sur la période de juillet et août 2018.

Pour les animations organisées dans le parc Watermael Boisfort

Ces animations ont rencontré un grand succès et étaient très attendues par la population comme en témoigne les retours sur le livre d'Or.

Les animateurs recrutés ont été très dynamiques et professionnels. Le choix de trois structures différentes permettant de s'adapter à chaque tranche d'âge s'est avéré pertinent.

effectif public	
samedi 21 juillet	379
dimanche 22 juillet	322
lundi 23 juillet	293
mardi 24 juillet	323
mercredi 25 juillet	248
jeudi 26 juillet	146
vendredi 27 juillet	110
samedi 28 juillet	148
dimanche 29 juillet	200

Pour le défi jeunes

Pari réussi pour cette nouvelle édition. De véritables binômes valides et handis se sont créés dès le mois de mai lors des entraînements pour le Triathlon de Chantilly. Ce fut une très belle expérience tant pour les valides que pour les non-valides, une grande émotion pour les parents et une réelle complicité nouée entre participants.

Les Grands jeux présents dans la cour de la Mairie s'adressant aux plus petits ont accueilli 183 enfants en juillet et 162 en août.

Au final, les enfants qui n'ont pas eu la chance de partir en vacances ont pu bénéficier de nombreuses activités variées organisées par la commune.

Madame LE MAIRE interroge l'Assemblée sur d'éventuels autres points divers.

Monsieur DENIS s'est vu rapporter que la Gendarmerie pourrait installer une permanence rue du Connétable.

Monsieur LE NORCY indique que la Gendarmerie souhaite effectivement se rapprocher des populations en créant des lieux d'accueil et de vigilance. Une expérimentation a été faite dans ce sens à St Maximin sur la zone de Cora. C'est une autre façon pour elle d'être présente dans les quartiers. En revanche, aucun projet rue du Connétable n'est prévu.

-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45